DÉPARTEMENT
DE LA SEINE-MARITIME

ARRONDISSEMENT DE
ROUEN

CANTON DE
CAUDEBEC-LES-ELBEUF

CCAS DE
SAINT-PIERRE-LES-ELBEUF

OBJET

Finances Locales 7.1
décisions budgétaires

Ajout d'un tarif au séjour vacances des ainés qui se déroulera du 18 au 25 septembre 2022

DATE DE CONVOCATION
1er septembre 2022

Nombre de membres
en exercice : 15
Nombre de présents : 10
Nombre de votants : 10

La Présidente,

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen, 53 avenue Gustave Flaubert, 76000 Rouen, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et/ou modification.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
076-267602316-20220905-2022-09-33a-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 25/10/2022
Affichage : 25/10/2022

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
N° 2022-09-33

L'an deux mil vingt deux
le cinq septembre deux mil vingt deux à dix-huit heures

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de madame MEZRAR, Présidente.

Etaient présents :
Mme MEZRAR - Mme SEMIEM - M. LE NOE - Mme SCOTE - Mme LAMBERT - Mme JAFFRENNOU - Mme LOISEAU - Mme POILPRE - Mme BREANT- Mme CREVON

Excusés :
Mme DUDOUET
Mme BARRIERE
M. SACHOT
Mme DUVAL
M MAUGER

Mme SCOTE est nommée secrétaire de séance.

Rapporteur : Rapporteur : Madame la Présidente, Nadia MEZRAR

Le CCAS de Saint-Pierre-lès-Elbeuf a conventionné avec l'Agence Nationale pour les Chèques-Vacances, afin d'organiser un séjour à destination des seniors.

Ce séjour a pour but de créer du lien social, de rompre l'isolement et d'offrir du bien-être à nos aînés.

Le Conseil d'Administration a délibéré le 31 mars dernier, afin de fixer les tarifs du séjour retenu, qui se déroulera du 18 au 25 septembre 2022 à Trégunc dans le Finistère.

Lors de ce séjour, un hébergement en chambre individuelle s'avère possible moyennant un supplément de 80 €. Ce tarif n'était pas connu lors de la délibération du 31 mars dernier. Il convient donc d'ajouter ce tarif à ceux déjà votés.

Il est demandé au Conseil d'administration d'approuver le tarif de **80 €** en supplément pour la chambre individuelle durant le séjour 2022 à destination des ainés.

Vu

Le Code de l'action sociale et des familles notamment son article l'article R 123-20 ;

La délibération n°03/02/01 du 28 février 2003 portant sur la création d'une régie de recettes pour l'encaissement des produits des activités « Festivités des anciens » ;

La délibération n°2022/03/15 du 31 mars 2022 relative à la signature de la convention avec l'ANCV sur le programme « Seniors en vacances » ;

La délibération n°2022/03/16 du 31 mars 2022 relative aux tarifs du séjour à destination des seniors ;

Considérant

Que le CCAS organise un séjour de vacances pour les personnes âgées de plus de 65 ans ;

Que le séjour a lieu au Village vacances Azureva à Trégunc dans le Finistère du 18 au 25 septembre 2022 ;

Que le tarif est fixé sur la base d'un hébergement en chambre double ;

Qu'il existe la possibilité d'un hébergement en chambre individuelle, moyennant un supplément de 80 € ;

Le **conseil d'administration**, décide par :

Voix pour : 10 voix contre 0 Abstention 0

Article unique : d'approuver le tarif de **80 €** en supplément pour la chambre individuelle durant séjour 2022 à destination des ainés.

Fait à Saint-Pierre-lès-Elbeuf, les jour, mois et an susdits

La Maire

Mme Mezrar

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
076-267602316-20220905-2022-09-33a-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 25/10/2022
Affichage : 25/10/2022